



COMPTE RENDU DE LA CAPN DES ADAENES DU 18 MARS 2010

La CAPN des ADAENES a eu lieu le jeudi 18 mars 2010 à 14h30. A l'ordre du jour, le mouvement des Attachés et Attachés principaux. Ont siégé pour le SNASUB-FSU, Thomas VECCHIUTTI et Alma LOPES.

1. Sur les dossiers transversaux et en réponse aux déclarations des représentants des personnels, M. BERNET donne les précisions suivantes :

- la réforme de la catégorie A se ferait par le ministère de la Fonction publique au besoin unilatéralement si les syndicats ne « comprennent pas » (sic).
- le GRAF n'est pas lié à la disparition du corps des CASU et les postes conduisant à obtenir ce GRAF seront très contingentés. Le GRAF devait concerner aussi les CASU.
- le coefficient 5 est atteint voire dépassé dans certaines académies en matière indemnitaire
- la question du mal être au travail, du stress et de pathologies qui y sont liées est pris en compte par le MEN. Il est faux de dire que le taux de suicide concerne 39 pour 100 000 personnels dans l'EN comme l'a écrit le journal « Le Parisien ». Il a été fait allusion au cas de notre camarade de Toulouse pour dire que si la situation était complexe, un lien existait clairement avec son activité professionnelle.
- il faut réfléchir à un mouvement commun APAENES/CASU : le MEN est ouvert à la discussion MAIS le mouvement se ferait comme pour les CASU non plus au barème mais sur des postes à « responsabilités spécifiques ».
- les avis défavorables sur les rapprochements de conjoint posent problème et devraient être levés.

2. Sur les opérations du mouvement :

242 postes au mouvement : 123 possibilités d'accueil (PA), 19 postes précis (PP attribués dès la CAPN et au barème comme avant la déconcentration) et 85 PRP (postes à profil).

Maintien du nombre de PP et PRP baisse de 25% du nombre de PA après déjà -10% en 2009. 5% des Attachés demandent donc une mutation à l'inter académique.

490 candidats à l'inter et 52 en outre mer. Baisse sensible chaque année du nombre de demandeurs à l'inter : 850 en 2006, 490 en 2010.

36 avis défavorables ont été relevés qui empêchent les collègues de muter et même de voir leur demande examinée par la CAPN. 6 concernent des rapprochements de conjoint (RC), priorité légale de mutation !!! 2 avis défavorables concernant des RC ont été levés car ils empêchaient sinon les attachés de muter !

71 rapprochements de conjoints demandés, 35 réalisés.

La question des rapprochements de conjoint (RC) a été longuement débattue. Il est très difficile de rentrer sur certaines académies très demandées comme Montpellier, Rennes, Paris, etc... Les RC sont barémés mais ne permettent pas de les réaliser. L'Administration adopte une position médiane ménageant le barème et faisant entrer certains RC malgré leur barème insuffisant. Rappelons que les RC sont une priorité légale de mutation et que les PA sont attribués au barème.

M. SABINE envisage de donner 1000 points aux RC ce qui ne ferait muter que des RC dans les académies du sud, ce qui est bien sûr non souhaitable. Pour autant il est injuste que des collègues restent séparés de leur conjoint et de leurs enfants pendant des années parce que des académies minorent volontairement leurs capacités d'accueil. Il serait par ailleurs injuste comme cette année d'ailleurs que des forts barèmes ne puissent intégrer certaines académies faute de PA suffisantes. Dilemme qui sera tranché cette année par une révision et une adaptation du barème auxquelles les commissaires paritaires seront associés.

Contrairement à A&I qui personnalise les cas et explique même qu'il existe des RC bidons, nous disons que le problème n'est pas les RC mais le manque de possibilités d'accueil dans les académies, ces dernières réduisant volontairement leurs capacités d'accueil pour pouvoir notamment réaliser les mutualisations de services et le cas échéant supprimer les postes restant vacants.

11 Travailleurs handicapés ont demandé une mutation, 4 obtiennent satisfaction.

Il faut que la mutation améliore la situation du TH ce qui est pour le moins difficile à appréhender la plupart du temps.

24 réintégrations suite à détachement, congés parentaux et disponibilité : la moitié sont satisfaits.

La question des stagiaires a été aussi débattue : nous trouvons inadmissibles qu'ils ne puissent participer au mouvement. On nous répond que la mobilité concerne les ADAENES titulaires et pas les collègues en première affectation, ce qui par hypothèse concernera les attachés issus des IRA l'an prochain !!! Pour autant 5 demandes de stagiaires ont été examinées en fin de séance après la fin de la CAPN et 4 mutations ont été acceptées par l'Administration pour des cas particuliers (4 enfants, garde alternée, etc...) sur des académies où il restait des possibilités. Le Ministère a été destinataire de 15 demandes de mutations de stagiaires.

Nous avons dénoncé cette manière de faire dans la déclaration et dans les débats. Il faut que les stagiaires demandent leur mutation sur dossier papier et l'adressent au ministère (ou aux rectorats puisque le problème va se poser maintenant à l'intra) avec copie aux commissaires paritaires.

Thomas VECCHIUTTI, Alma LOPES